

**FORINTER**  
Société anonyme au capital de 25 000 000 €  
4, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS  
642 024 194 RCS PARIS

**Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sur les  
procédures de contrôle interne en vigueur  
chez FORINTER  
Exercice 2006**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Je vous rappelle que conformément à l'article 15 des statuts et à la décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2002 les fonctions de Directeur Général de FORINTER sont exercées par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'administration ayant opté pour un cumul des deux fonctions. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

## **1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration**

### **1.1. Composition du Conseil**

Votre Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont la liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure au rapport de gestion conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce.

Les Administrateurs sont désignés pour une durée de 6 ans et sont renouvelables.

Il est précisé qu'en application de l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale a la faculté de désigner un ou plusieurs censeurs ayant voix consultative lors des délibérations du Conseil d'Administration. A ce jour, la société FORINTER a deux Censeurs :

- Monsieur Daniel FRUCHART désigné Censeur par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 avril 2003, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Monsieur Roger ISELI désigné Censeur par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 décembre 2006, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## **1.2. Réunion du Conseil d'Administration**

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 80 %.

## **1.3. Convocations des Administrateurs**

Conformément à l'article 14 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués par simple lettre. Les convocations ont été adressées aux Administrateurs avec un délai suffisant pour leur permettre de préparer et d'assister aux réunions du Conseil.

En pratique, les dates des différentes réunions du Conseil sont arrêtées à l'issue de chaque réunion du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chaque réunion du Conseil et notamment aux réunions au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels, sociaux et consolidés.

## **1.4. Information des Administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués autant que possible avant la réunion. Pour des projets en cours, des documents ont été remis en séance pour une première présentation. Ces projets ont fait l'objet d'une première appréciation en séance, et ont été validés lors d'un Conseil d'Administration suivant.

## **1.5. Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent principalement au siège social : 4 Rue du Colonel Moll – 75017 Paris ou dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil.

Outre les Administrateurs, les Commissaires aux Comptes, s'il y a lieu, assistent également aux réunions du Conseil d'Administration, en tant que de besoin, les représentants concernés des délégataires.

## **1.6. Principales décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a essentiellement délibéré ou été informé des décisions suivantes :

### Modifications intervenus dans les organes de direction et de contrôle :

→ Au niveau du Conseil d'administration :

- Nomination de Jean Philippe RICHAUD en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement d'Hugues FOURNIER (CA du 1<sup>er</sup> juin 2006),
- Désignation d'un nouveau représentant permanent de MUTAVIE, le 12 avril 2006 : Luc MONTERET en remplacement de Jean Paul CHALLET (CA du 12 avril 2006),
- Désignation d'un nouveau représentant permanent de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, le 12 avril 2006 : Jean-Luc NODENOT en remplacement de Jean Pierre GUY (CA du 12 avril 2006),

→ Au niveau du comité d'Audit :

- Monsieur Frédéric ADELIN, directeur de l'audit interne MACIF a été remplacé par Monsieur Jean Luc NODENOT, Président Directeur l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et représentant permanent de celle-ci au Conseil d'Administration de FORINTER (CA du 3 octobre 2006),
- Monsieur Denis THIBAUT, salarié MACIF chargé de la comptabilité n'est plus en situation de conflit d'intérêts, en raison de l'externalisation de la comptabilité de la Société au cabinet Grant Thornton, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, et conserve son poste de membre du Comité d'Audit,
- Monsieur Jean Paul MOREAU, responsable de l'Immobilier, n'est pas en situation de conflit d'intérêt et reste membre du comité d'Audit.

#### Investissements dans des sociétés non cotées en 2006 :

- LBO secondaire : AXSON (CA du 23 février 2006),
- LBO secondaire en syndication : CREDIREC (CA du 1<sup>er</sup> juin 2006)
- LBO secondaire : MSH et Financière de SIAM (CA du 1<sup>er</sup> juin 2006 et 3 octobre 2006)
- Mezzanine en syndication : Groupe Bertrand

#### Modifications intervenues au niveau des délégués.

- Changement de délégué comptable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (CA du 11 juillet 2006) :
  - Grant Thornton en remplacement de la MACIF pour les comptes sociaux,
  - Grant Thornton en remplacement du cabinet ICF Associés pour les comptes consolidés.
- Délégation du contrôle interne à l'Atelier de l'Asset Management à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 (CA du 12 avril 2006),

#### Modifications significatives intervenues au sein du « groupe » FORINTER

- Création de la SAS FORMEZZ, société détenue à 100% par FORINTER et immatriculée au RCS le 16 octobre 2006 (CA du 15 novembre 2006) ;
- Transfert des OBSA détenues par IDPC et émises par Groupe Bertrand, Crédirec et MSH à FORMEZZ, le 27 novembre 2006 (CA du 15 novembre 2006);
- Cession de la société IDPC le 27 novembre 2006 (CA du 3 octobre 2006 et 15 novembre 2006);
- Amortissement par anticipation des ORANE (rachat de tout ou partie puis annulation) (proposition des CA du 3 octobre 2006 et 15 novembre 2006 - AGE du 21 décembre 2006)

### **1.7. Procès-verbaux des réunions – Préparation des travaux**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le secrétariat du Conseil est assuré par la Direction Juridique de la MACIF.

De plus, ce service est en charge de la convocation de chacun des Administrateurs et du recensement des mandats et fonctions exercés par ces derniers dans d'autres structures juridiques.

La Société dispose de moyens de contrôle et de validation du respect des délais d'envoi des documents et de mise à disposition des informations requises aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes et des règles de tenue des Assemblées Générales.

Les registres des Conseils d'Administration et des Assemblées sont tenus à jour et à disposition de chaque administrateur et actionnaire. Ils sont paraphés et signés selon le cas par le Président, un administrateur, des

scrutateurs et le secrétaire de séance et sont conservés au siège social de la MACIF à la Direction Juridique, 22-28 rue Joubert 75009 Paris.

## **1.8. Travaux des Comités**

### **1.8.1 Le Comité d'Audit et de Contrôle**

La Société a mis en place un Comité d'Audit et de Contrôle composé de 4 membres dont le Président du Conseil d'Administration, M. Jean Philippe RICHAUD et :

- M. Denis THIBAUT, Président du Comité d'Audit et de Contrôle, travaillant au Service Comptable de la MACIF ;
- M. Jean Luc NODENOT,
- M. Jean-Paul MOREAU, Responsable du pôle immobilier de la MACIF.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit et de Contrôle s'est réuni trois fois : le 9 février 2006, le 18 septembre 2006 et le 15 décembre 2006. Le taux moyen de participation à ce Comité a été de 100 %.

Les principaux travaux du Comité d'Audit et de Contrôle menés en 2006 sont les suivants :

- Analyse de la méthode de valorisation des participations d'IDPC
- Charte de fonctionnement
- Composition du comité d'audit
- Travaux comptables : étude sur les Orane – cession d'IDPC – comptes au 30 juin 2006
- Organisation comptable : externalisation et transmission des dossiers

### **1.8.2 Le Comité d'investissement**

Le Comité d'investissement donne un avis consultatif préalablement à l'engagement définitif sur tout projet excédant 500 000 euros par investissement unitaire.

Il est composé comme suit :

- de représentants d'OFI PRIVATE EQUITY = l'équipe de gestion
- de représentants de FORINTER = J-P Richaud, H. Fournier,
- de personnes indépendantes = F. Sommervogel, P. Schmidt, G. Cochet, J-J Samuel

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'investissement s'est réuni cinq fois et a donné un avis favorable sur cinq dossiers. Quatre ont fait l'objet d'investissement sur 2006 et un est toujours en attente.

## **2. Procédures de contrôle interne**

Les objectifs du contrôle interne de la Société procèdent :

- du souci de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et les règlements en vigueur et les orientations données par le Conseil d'Administration ;
- du souci de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise ;
- de la préoccupation de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise à savoir la gestion des avoirs en espèces, valeurs mobilières, instruments financiers ou autres titres dans le respect des objectifs souhaités par le Conseil d'administration.

